

Six mois avec sursis pour un militant de Greenpeace pour le survol du Bugey

Le Monde.fr avec AFP | 27.03.2013 à 17h55



Mercredi 2 mai, un militant de Greenpeace avait survolé en paramoteur la centrale nucléaire du Bugey, dans l'Ain, avant de s'y poser. | AP/Lagazeta

Un militant allemand de Greenpeace a été condamné, mercredi 27 mars, par le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse, à six mois de prison avec sursis pour avoir survolé en paramoteur la centrale nucléaire du Bugey, dans l'Ain, le 2 mai.

Le tribunal, qui rendait son jugement en délibéré, a suivi les réquisitions du parquet à l'encontre de Kai Emmanuel Von Stietencron, un médecin de 29 ans, absent à l'audience, le 6 février. Poursuivi pour *"survol volontaire par le pilote d'un aéronef d'une zone interdite"*, en vertu d'un arrêté de 2002, il encourait un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Le tribunal a par ailleurs relaxé, conformément aux réquisitions, un autre militant de l'organisation écologiste, Jonathan Palais, un Français de 33 ans, poursuivi pour *"complicité"* du même délit et qui encourait la même peine.

ATTERRISSAGE EN URGENCE

M. Von Stietencron avait été interpellé dans l'enceinte de la centrale exploitée par EDF, où il avait dû se poser en urgence après qu'une des ailes de son parapente s'est brutalement repliée au passage d'une des cheminées d'extraction de vapeur d'eau de la centrale. Il avait auparavant lancé un fumigène sur le toit d'un réacteur.

Jonathan Palais avait, lui, été appréhendé lorsqu'il s'était présenté à la porte de la centrale pour *"prévenir la sécurité"*. Il avait expliqué à la barre qu'il devait être sur le site pour *"prendre contact avec la centrale en cas de problème"* mais qu'il n'avait *"pas participé à la préparation de l'action et ne savait rien de son déroulement"*.

Lire : [**Nucléaire : les failles de la sécurité aérienne**](#) ([/planete/article/2012/05](#)

[/03/nucleaire-les-failles-de-la-securite-aerienne_1695077_3244.html](#))